



---> L'absence de notification du projet de cession de parts d'une SARL rend la cession nulle

Jurisprudence publié le **06/02/2023**, vu **1335 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

Une cession de parts de SARL est nulle lorsque, en violation des dispositions légales impératives, le projet de cession n'a pas été notifié à la société et à chacun des associés.

Les parts de SARL ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales, à moins que les statuts prévoient une majorité plus forte ([C. com. art. L 223-14, al. 1](#)). Lorsque la société comporte plus d'un associé, le projet de cession est notifié à la société et à chacun des associés ([même art., al. 2](#)).

En raison du caractère d'ordre public de l'[article L 223-14 du Code de commerce](#), il convient de respecter scrupuleusement le formalisme légal, aucune confirmation implicite de la cession ne pouvant faire échec à l'annulation d'une cession effectuée en violation de ce formalisme.

Par suite, la cession de parts d'une SARL à un tiers a été annulée, faute d'accomplissement de ces formalités, peu important que les associés aient été convoqués à une assemblée générale extraordinaire postérieure à la cession, dont ils avaient ainsi eu connaissance, et que le projet de cession ait été approuvé à l'unanimité par les associés ainsi réunis.

Source : efl.fr

Pour plus d'infos : [Peut-on annuler une cession de parts sociales ?](#)

Voir aussi notre guide : [Céder des parts de SARL 2020-2021](#)

Articles sur le même sujet :

- [Céder des parts de SARL](#)
- [Céder un fonds de commerce](#)
- [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Dividendes : mode d'emploi](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)

- [Dissoudre une SARL](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)

- Vaut-il mieux vendre son fonds de commerce ou ses parts sociales ?
- Cession d'une entreprise à ses salariés : méthode à privilégier
- Cession de parts sociales : conclure un pacte de préférence
- Cession de parts sociales : la promesse de cession
- Céder des parts de SARL : étapes à suivre et formalités
- Qu'est-ce que l'obligation d'information préalable des salariés en cas de cession ?
- La cession de parts sociales sous conditions suspensives
- La cession de parts sous conditions résolutoires
- Comment est imposée la plus-value de cession de parts de SARL ?
- Comment sont imposées les plus-values professionnelles ?
- Peut-on céder les parts d'une société en procédure collective ?
- Cession de parts sociales : la garantie d'éviction
- Cession de parts sociales : la garantie des vices cachés
- Cession de parts sociales : la clause de non-concurrence
- Cession de parts sociales : quelles clauses de garantie inclure ?